

Rapport de la commission chargée de confirmer que le préavis municipal N° 16/2019 - répond au postulat de Mme Geneviève Pasche (les Vert-e-s) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission désignée pour l'examen de l'objet cité en titre, composée de la manière suivante :

Mesdames, Geneviève Pasche

Messieurs Gabriel Chervet
Nicolas Bastard
Gilbert Vernez
Jean-Pierre Belotti
Willy Bühlmann
Patrice Wenger, président

s'est réunie le jeudi 31 octobre 2019, à 19h30, en la salle 2 de la Maison de commune, en présence de Madame Taraneh Aminian, municipale, « Sécurité, logement, culture », Monsieur Yves Roulet, chef de service SDOM remerciés de leur participation.

Préambule

Il est rappelé que de nombreux exemples accomplis tels prairies fleuries en milieu urbain existent déjà, comme Bâle pour ne citer que cette ville, de même que Madame Aminian nous confirme la volonté de la Municipalité d'évoluer dans le sens du postulat.

Discussion

Monsieur Roulet nous confirme aussi les valorisations espaces verts entreprises cet automne telles qu'indiquées dans le tableau descriptif inclus dans le préavis.

En 2018 déjà, 2600 m² à la Farraz et 1950 m², en 4 parcelles au cimetière, ont été convertis en prairies fleuries, contenant des espèces indigènes, et de supprimer tout traitement. La collaboration active du secteur Parcs et Jardins est assurée pour toutes les actions préservant la biodiversité.

Ainsi qu'il est stipulé dans la réponse de la Municipalité, le suivi, soit l'entretien et le développement autour des immeubles sera assuré ultérieurement par les concierges respectifs. A ce sujet la commission émet un premier vœu en demandant qu'une formation et un accompagnement en temps réel soient mis en œuvre afin de ne pas risquer de prêter la démarche entreprise.

Après avoir écouté nos deux commissaires « professionnels » en la matière, la commission émet encore deux vœux, le premier étant de bien informer qu'une prairie fleurie a besoin d'environ cinq ans pour donner un résultat probant, tout en sachant qu'un fauchage se fait le plus tard possible, à savoir après la fin de la floraison, afin de permettre aux graines un ensemencement naturel si possible.

Le deuxième vœu serait, en plus des micro-biotopes prévus, d'installer des nichoirs pour différentes espèces d'oiseaux dans les zones de plantage arborisé, ce qui pourrait être aussi une activité scolaire complémentaire aux sciences naturelles enseignées actuellement.

La commission a été rassurée ... ces emplacements dédiés à la biodiversité seront aussi protégés des souvenirs néfastes gracieusement offerts par de fidèles compagnons !

Conclusion

Considérant que l'ensemble des réponses et des explications, tant dans le préavis que dans la discussion, répondent au postulat déposé, la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

vu le préavis municipal N° 16/2019

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce sujet

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de Mme Geneviève Pasche (les Vert-e-s) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune ».

La Tour-de-Peilz, le 3 novembre 2019

Au nom de la commission
Patrice Wenger, Président rapporteur

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 16/2019

le 30 octobre 2019

Réponse au postulat de Mme Geneviève Pasche (Les Vert-e-s) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune ».

1003-ADM-1909-PAD-rc-Preavis_16-Postulat_Pasche_Biodiversite.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Ce préavis a pour objet de répondre au postulat de Mme Geneviève Pasche (LV) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune ».

2. Préambule

Le postulat de Mme Pasche a été pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 septembre 2018.

La postulante propose de transformer les gazons entourant les immeubles situés sur des parcelles communales en prairie fleurie agrémentées de micro-biotopes pour l'accueil de petits animaux.

La Tour-de-Peilz a la chance de disposer d'un parc immobilier et locatif relativement important. La postulante souhaite que la Municipalité fasse un inventaire des espaces où une prairie fleurie ou des micro-biotopes pourraient être implantés tout en réservant pour les habitants des immeubles de la commune et leurs enfants des surfaces récréatives, voire des plantages.

La Municipalité examine la possibilité de planter des prairies fleuries et installe des micro-biotopes sur les surfaces non récréatives en communiquant les bienfaits de telles mesures aux habitants des immeubles de la commune.

3. Historique

Chaque année, des actions sont entreprises sur le territoire communal afin de favoriser la biodiversité. Citons notamment le processus en cours pour une certification « Ville Verte » conduite par le Secteur parcs et jardins et dont les effets seront perceptibles ces prochaines années.



En ce qui concerne les jardins familiaux, un remaniement parcellaire a été effectué cette année. De cette manière, l'ensemble des demandes en attente ont pu être satisfaites sur le territoire communal. Cette action fait suite au dépôt du postulat de M. Christian Anglada (LV) « Développer des jardins partagés ».

4. Situation

Plusieurs parcelles communales sont déjà entretenues sous la forme de prairie fleurie ou de végétation extensive.

Le tableau ci-dessous résume la situation actuelle et future proche des parcelles des immeubles communaux :

Adresse	N° Parcelle	Surface non construite en m ²	Descriptif valorisation espace vert
Chemin de Bérange 51	919	1296	gazon extensif , 285 m2 planté en prairie fleurie automne 2019
Chemin de Bérange 53	918	1151	gazon extensif , 315 m2 planté en prairie fleurie automne 2019
Chemin de Béranges 212	1120	3785	gazon extensif, 210 m2, prairie fleurie depuis printemps 2019
Chemin de Béranges 74	602	1871	potentiel de créer 460 m2 de prairie fleurie en 2020
Avenue des Alpes 102(UAPE)	736	8060	herbe fauchée, plantages, solde paturé par les moutons
Chemin de Vassin 10 (UAPE)	897	5951	herbe fauchée, plantages, solde paturé par les moutons
Avenue de Traménaz	317	396	jardins communaux - plantages
Avenue de Traménaz	318	260	jardins communaux - plantages et accès aux garages
Avenue de Perrausaz 2	810	1221	jardins communaux - plantages, talus arboré et accès aux garages
Grande Rue 56-58	56	192	gazon extensif, place de jeux de l'UAPE
Avenue des Baumes 22	580	1476	gazon extensif, plantation arborisée
Avenue des Baumes 24	643	1065	gazon extensif, plantation arborisée
Avenue de Traménaz 24	319	353	gazon extensif, plantation arborisée
Rue du Château 24	108	106	gazon extensif, plantation arborisée
Rue des Terreaux 5	262	1797	gazon extensif, plantation arborisée
Grande rue 23	143	157	gazon extensif, plantation arborisée
Place des Terreaux	255	3852	gazon extensif, plantation arborisée
Chemin de Gérénaz 7	598	613	parking, prairie en mulching
Rue de l'Ancien Stand 7B	181	175	talus en prairie
Grande Rue 50	57	0	aucune surface verte
Rue du Port 3	183	8	aucune surface verte
Avenue du Clos d'Aubonne 1	216	420	surfaces minérales (gourdon)
Avenue de la Paix	321	876	aucune surface verte, place parc et accès garages
Chemin des Murs Blancs 6	808	1888	projet de construction en cours avec la coopérative des Jardins de la Paix

5. Le projet

Ainsi que mentionné dans le tableau ci-dessus, des tests de mise en place de prairie fleurie sont en cours ou à venir sur quatre parcelles.

Sur les indications du Secteur parcs et jardins, une période de 4 à 5 ans est nécessaire pour confirmer le bien fondé et le développement de ces prairies fleuries. Si l'expérience s'avère pertinente, les surfaces pourraient être étendues ou d'autres parcelles aménagées de façon similaire.

Il est également prévu d'installer des "hôtels" pour petits animaux ou insectes afin de favoriser la biodiversité dans le périmètre des sites concernés.

A noter encore que d'autres surfaces de terrains communaux non-aménagés ainsi qu'aux abords des écoles seront progressivement transformées en prairie fleurie ou en d'autres aménagements paysagers favorisant la biodiversité en ville.



L'ensemble de ces démarches convergent vers la certification « Ville Verte » dans laquelle la Commune est engagée.

Ci-dessous, trois exemples de micro-biotopes pour petits animaux (hérissons, lézards) et insectes, pouvant être installé à moindre frais sur les parcelles communales (Chemins de Béranges N°51, 53 et 74)



6. Les coûts

Ces opérations n'engendrent ni coûts supplémentaires, ni économies. Les travaux de préparation et d'entretien sont gérés par le Secteur parcs et jardins. Lorsque la situation sera stabilisée, le suivi sera assuré par les concierges des immeubles locatifs.

7. Planning

L'aménagement des parcelles de Béranges 51, 53 et 212 sera terminé pour la fin de 2019 et celui de la parcelle de Béranges 74 en 2020.

8. Conséquences financières

Sans conséquences particulières.

9. Personnel communal

La mise en œuvre et le suivi est effectué par les services communaux.

10. Développement durable

10.1. Social

La création de prairies fleuries participe à créer une ambiance conviviale et de découverte pour petits et grands.

10.2. Economique

Economiquement neutre, cette opération n'a pas d'impact sur les finances communales.

10.3. Environnement

La création d'espace de prairie fleurie offre plus de biodiversité en site urbain tant pour les plantes, les fleurs que les insectes, les papillons et les petits animaux.

